

JMB

N°2026-07

**OBJET**

Modernisation du club house tennis et renforcement de l'offre sportive – demande de subventions

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 10 puis 11

Votes pour : 13 puis 14  
+ 3 procurations

Affiché à la porte de la mairie le 26/01/2026 selon le relevé de décisions

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **monsieur André Mir**, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 8 janvier 2026

**Présents** : MM. André Mir, Philippe Aizier, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Hélène Guiounet, Jacques Roca (à partir du point n° 5 de l'ordre du jour), Marie-Pierre Forgue Superbie, Daniel Gaspa, Sophie Rey, Jean-Henri Mir.

Procuration de monsieur Jacques Salat à monsieur René Daran

Procuration de madame Aline Nars à monsieur André Mir

Procuration de monsieur Alain Dedieu à madame Hélène Guiounet

**Absent/excusé** : monsieur Nicolas Herqué.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix puis **onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. **Monsieur Christophe Bourrec** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, maire.

Le complexe de tennis de Saint-Lary-Soulan, situé rue Mirabelle, est un atout majeur pour l'attractivité touristique et la vie associative locale. Cependant, un constat a été fait sur l'optimisation de l'espace : sur les 5 courts existants, l'occupation n'était pas optimale sur l'ensemble de l'année.

La municipalité a donc lancé une réflexion globale pour transformer ce site en un véritable pôle sport-bien-être.

Le projet s'articule autour de trois axes principaux :

• **La réhabilitation du club house :**

- Il s'agit de créer un espace de convivialité moderne et chaleureux (accueil, zone de détente) qui soit remis aux normes d'accessibilité (PMR) comprenant la rénovation des sanitaires/vestiaires et l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment (isolation thermique adaptée au climat de montagne).

• **La diversification de l'offre (Padel) :**

- Le projet prévoit dans un second temps l'installation d'un court de padel. Cette discipline en forte croissance, permettra d'attirer un nouveau public.

• **La couverture d'un court :**

- Il est prévu la couverture d'au moins un terrain de tennis pour permettre une pratique "toutes saisons", indispensable pour maintenir l'activité du club de tennis de Saint-Lary-Soulan en hiver et lors des périodes de pluie.

Monsieur le maire indique qu'il convient de lancer la première phase du projet qui concerne la modernisation du club-house.

Le coût prévisionnel de cette phase est estimé à 156 431,00 € HT soit 187 717,20 € TTC.

Afin de permettre le démarrage du projet, monsieur le maire propose de solliciter de l'ensemble des partenaires financiers de la collectivité les subventions les plus élevées possibles au titre de cette opération dont le plan de financement prévisionnel se décompose ainsi qu'il suit :

Accusé de réception en préfecture  
065-216503888-20260115-DEL-2026-07-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2026  
Date de réception préfecture : 28/01/2026

Coût d'objectif global : 156 431,00 € HT (187 717,20 € TTC)  
Financement :

Etat (DETR-DSIL-FNADT)	79 501,00 € (50,82 %)
Département (FAR 2026)	18 000,00 € (11,51 %)
Fédération Française de Tennis	12 000,00 € (7,67 %)
Autofinancement	46 929,00 € (30 %)

En fonction de ces éléments, monsieur le maire invite le conseil municipal à bien vouloir se prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Oui l'exposé de monsieur le maire,  
Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'approuver le projet de modernisation du club-house tennis et de renforcement de l'offre sportive et d'approuver le plan de financement prévisionnel afférent dont le coût d'objectif s'élève à 156 431,00 € HT (187 717,20 € TTC) et de solliciter de l'ensemble des partenaires financeurs de la collectivité les subventions les plus élevées possibles.
- de charger monsieur le maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la concrétisation de cette affaire communale et de lui donner tout pouvoir pour signer toutes les pièces de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 15 janvier 2026

Le maire,



André Mir

